



Règlement Jeu-concours

ARTICLE 1 - ORGANISATRICE

L'association Radio Campus Besançon, dont le siège social est situé Maison des étudiants 36A Avenue de l'observatoire 25000 Besançon, organise des jeux concours, intitulé "Gagne ta fringue.", ci-après dénommé le "jeu concours".

Ces jeux concours sollicitent les internautes du réseau social "Facebook" et leur propose une dotation.

ARTICLE 2 - DURÉE

Ces jeux concours seront organisés de façon trimestriel (un jeu tous les 3 mois environ), pour une durée de 3 jours par jeu-concours.

Radio Campus Besançon se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ces jeux-concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX JEUX-CONCOURS

3.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les jeux-concours sont ouverts à toutes personnes majeures ou mineurs (avec accord parental). Chaque participant peut concourir autant de fois qu'il le souhaite.

Pour participer, il faut

- S'abonner ou être abonné(e) à la page Facebook Radio Campus Besançon
- Commenter la publication en fonction du jeu-concours proposé

3.2 - VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

Les informations transmises par les participants doivent être valides, sincères, exactes et cohérentes.

Toute transmission par un participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexacts entraînera l'exclusion de celui-ci du Jeu-concours et, le cas échéant, lui fera perdre la qualité de gagnant.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu-concours, ou de manière générale, tout non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

3.3 - MODÉRATION

Un modérateur nommé pour les présents Jeux-concours se réserve le droit de retirer une candidature si celle-ci porte atteinte à la dignité et au respect d'autrui, ou plus généralement aux droits de tiers.

Le modérateur contrôlera également le contenu des commentaires qui seront faits sur le Facebook.

ARTICLE 4 - DÉCISION DU JURY

Un jury, dont la composition est définie par Radio Campus Besançon, désigne les lauréats des Jeux-concours parmi les participants.

Ce jury sera obligatoirement composé d'un membre de l'équipe et de 3 bénévoles de Radio Campus Besançon.

ARTICLE 5 - DOTATION

Le lauréat remporte un t-shirt Radio Campus (Thème au choix), ainsi qu'une visite des locaux de l'association. (date de la visite à fixer avec les gagnants des jeux.)



**Facebook se dégage de toute responsabilité et de tous contentieux. Facebook n'a aucune implication dans l'organisation et la promotion du jeu.*